

Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec

**RAPPORT ANNUEL
2018-2019**



Table des matières

MISSION.....	3
CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	4
ÉQUIPE.....	5
COMITÉS.....	6
ACTIVITÉS.....	10
AIDE FINANCIÈRE POUR LA PROTECTION, LA TRANSMISSION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE RELIGIEUX QUÉBÉCOIS.....	17
ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS.....	22

MISSION

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec est une organisation à but non lucratif qui œuvre à l'échelle du Québec. Il a pour mission de soutenir et de promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois.

Depuis 1995, le ministère de la Culture et des Communications a délégué au Conseil du patrimoine religieux du Québec la gestion du programme de restauration du patrimoine culturel à caractère religieux portant sur les biens immobiliers, les œuvres d'art et les orgues à tuyaux. Par le truchement des multiples engagements du Conseil, les différentes traditions religieuses travaillent de concert et en collaboration étroite avec les propriétaires, les collectivités locales et l'État québécois. Le Conseil se compose de 12 tables de concertation régionales, réunissant différents experts, professionnels et représentants laïques ou cléricaux. Le rôle des tables consiste notamment à analyser les demandes d'aide financière qui sont soumises dans leur région et à proposer un ordre de priorité pour les demandes.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec a également créé des comités spécialisés. Le comité des œuvres d'art est composé d'experts venant d'institutions muséales réputées et il est chargé de sélectionner les dossiers de restauration d'œuvres d'art et de biens mobiliers. Le comité des orgues réunit des experts des grandes écoles de musique du Québec et il recommande les projets de restauration d'orgues. Le comité des archives a pour but d'encourager et de soutenir les représentants des communautés et des traditions religieuses afin d'assurer la pérennité de leurs archives et d'en garantir la valeur de témoignage pour les générations à venir.

Rappelons que dès 2007, dans la foulée de la vaste réflexion de la Commission de la culture de l'Assemblée nationale sur le patrimoine religieux, le

Conseil du patrimoine religieux du Québec propose de se donner de nouvelles missions, notamment en matière de services-conseils et d'accompagnement. Le principe de partenariat, présent dès les origines, se trouve ainsi mieux défini et la nouvelle appellation de « conseil » traduit l'élargissement du mandat et de nouvelles orientations stratégiques pour l'organisme. Ainsi, de nombreuses initiatives en matière d'acquisition de connaissances, de concertation et de diffusion sont entreprises.

De plus, le Conseil du patrimoine religieux du Québec fait de la question de la désaffectation des lieux de culte patrimoniaux un axe stratégique d'intervention. La conversion des édifices excédentaires s'impose désormais comme la voie d'avenir et une condition de conservation viable. Colloques, publications, formations, études de cas se sont multipliés au Conseil, qui est devenu l'interlocuteur privilégié sur cette question auprès des autorités locales, régionales et nationales. De plus, le Conseil a mis sur pied une enquête permanente sur les églises en mutation, concernant les bâtiments fermés, vendus ou transformés, lui permettant de bénéficier d'un regard unique sur cette question au Québec.

En 2016, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a adopté un nouveau plan stratégique afin de mieux répondre à la mission élargie qu'il s'est donnée. Ce plan entend mettre en marche différentes initiatives afin notamment de renforcer les alliances et les partenariats, de mieux soutenir la prise en charge du patrimoine religieux par les communautés et d'encourager des pratiques de maintien préventif des édifices.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec est administré par un conseil d'administration composé de 18 administrateurs, dont 1 est désigné par chaque table de concertation régionale (pour un total de 12) et 6 sont choisis parmi les membres actifs. Le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises dans le courant de l'année 2018-2019 pour guider la direction dans le développement de l'organisation.

Présidente

Josée Grandmont

Directrice – Musée des Ursulines de Trois-Rivières

Vice-présidente

Caroline Tanguay

Adjointe aux vicaires généraux – Archidiocèse de Montréal

Vice-président

James Sweeny

Archiviste – Université Bishop's

Trésorier

Yves Grondin

Conseiller municipal – Ville de Drummondville

Secrétaire

Marie-Sol Gaudreau

Directrice générale – Diocèse anglican de Québec

Marie-Julie Asselin

Agente de développement culturel – MRC de D'Au-tray

Christiane Barbe

Directrice générale –

Fédération des commissions scolaires du Québec

Richard Bégin

Président – Fédération des sociétés d'histoire du Québec

Maurice Bernier

Ancien préfet – MRC du Granit

Denis Charpentier

Économiste diocésain – Diocèse de Saint-Hyacinthe

Jean-Marie Fallu

Président – Patrimoine 1534

Claude Lepage

Agent de développement culturel – MRC de Bellechasse

Stéphan Martel

Directeur général par intérim – Musée Marguerite-Bourgeoys

Mélanie Milot

Coordonnatrice à la culture et aux communications –
MRC de Rivière-du-Loup

Pierre B. Paquin

Avocat – Bélanger Sauvé

Ghyslain Raza

Conservateur – Musée militaire de Trois-Rivières

Denis Robitaille

Directeur général – Fiducie du patrimoine culturel des Augustines

Martin Yelle

Coordonnateur – Centre Emmaüs des Bois-Francs

ÉQUIPE

L'équipe du Conseil du patrimoine religieux du Québec a offert des services-conseils pour une centaine de projets de restauration d'édifices religieux patrimoniaux, de biens mobiliers et d'orgues soutenus par la mesure d'aide financière. De plus, elle a participé à l'organisation de plusieurs activités de concertation à l'échelle locale, régionale et provinciale, ainsi qu'à la réalisation d'une veille d'information sur les changements d'usage des lieux de culte.

Directeur

Jocelyn Groulx

Adjointe à la direction

Hélène Petit

Chargée de projet

Johanne Picard

Conseillère en patrimoine culturel

Andréanne Jalbert-Laramée

Agente de recherche

Isabelle Lortie

Stagiaire

Jimmy Ming Pham

COMITÉS

Tables de concertation régionales

Les tables de concertation régionales sont composées de représentants laïques ou cléricaux des traditions religieuses propriétaires de bâtiments patrimoniaux, d'experts en patrimoine (historiens, architectes, etc.), de gestionnaires municipaux, d'agents culturels et ruraux ainsi que de représentants du ministère de la Culture et des Communications. Ces derniers ont un rôle d'observateur et de conseiller sans droit de vote. Dans chacune des régions du Québec, ces tables de concertation diffusent l'information sur l'aide financière, reçoivent les demandes, acceptent les projets de restauration en fonction des enveloppes budgétaires et participent au suivi des projets.

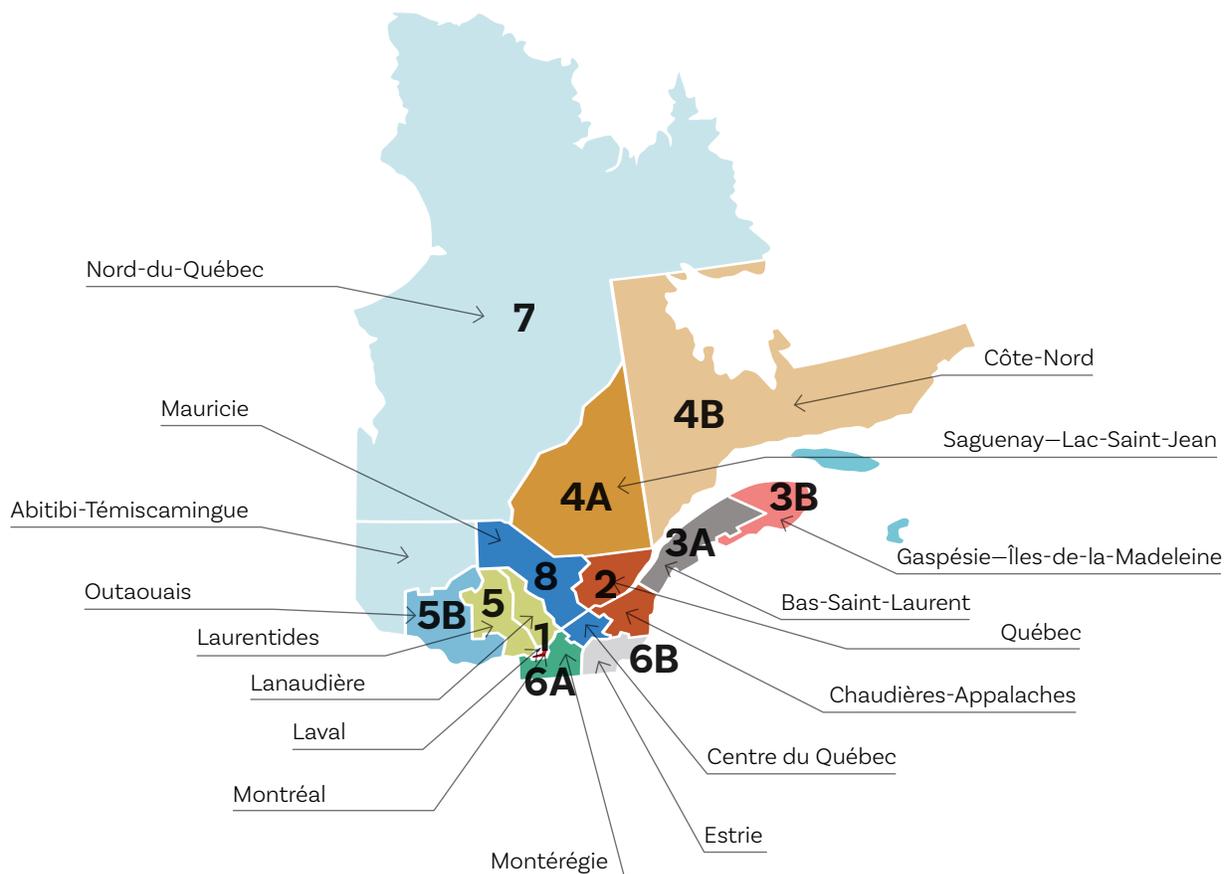


Table de Montréal (région 1)

Caroline Tanguay Présidente
Robert Allard
Susan Bronson
Benoît Cardin
Caroline Clermont
Jean-Pierre Couturier
Maryse Filion
Nathalie Jodoin
Josée Lemoine
Myriam St-Denis
Isaïe Tonye

Table de Québec-Chaudière-Appalaches (régions 2A-2B)

Marie-Sol Gaudreau Présidente
Annie Blouin
Pierre-André Corriveau
Rémy Gagnon
Claude Lepage
Grant D. McConnell
Denis Robitaille
Isabelle Roy
Raphaël St-Gelais
James Sweeny
Yvan Thériault
Éliane Trottier

Table du Bas-Saint-Laurent (région 3A)

Mélanie Milot Présidente
Amélie Brière
Nadia Filion
Michel Lavoie
Paul-Louis Martin
Euchariste Morin
Stéphane Pineault
James Sweeny
Yvan Thériault

Table de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (région 3B)

Médor Doiron Président
Rosaire Arseneau
Léon Boulet
Brian Carey
Georges-Henri Coulombe
Jean-Marie Fallu
Gisèle Huard
Aline Perry
Jacqueline Ritchie
James Sweeny

Table du Saguenay-Lac-Saint-Jean (région 4A)

Richard Perron Président
Luc-Michel Belley
Jean-Eudes Fortin
Gaston Gagnon
Hélène Girard
Roger Lavoie
Lucie Royer
David Stephens

Table de la Côte-Nord (région 4B)

Christian Émond Président
Stephen Kohner
Antonio Laflamme
Véronique Poulin

Table de Laval-Laurentides-Lanaudière (région 5A)

Marie-Julie Asselin Présidente
Janick Bouchard-Tremblay
Christiane Brault
Gaétan Chartrand
Carole Garceau
Geneviève Grenier
Martine Lauzon
Josée Lemoine
Ana Manescu
Linda Renaud
Caroline Tanguay



ACTIVITÉS

FORUM SUR LE PATRIMOINE RELIGIEUX 2018

Le septième Forum sur le patrimoine religieux, animé par le chroniqueur et auteur Marc-André Carignan, s'est tenu à Trois-Rivières les 8 et 9 novembre 2018. Cet événement national est le rendez-vous annuel de tous les intervenants touchés par l'avenir du patrimoine religieux québécois. Il y est notamment question de la sauvegarde et de la transformation du patrimoine religieux à travers les témoignages d'acteurs au cœur de ces enjeux. L'événement s'est articulé autour de deux thèmes principaux : l'implication citoyenne pour la transformation d'une église et l'avenir des ensembles conventuels. De plus, des visites thématiques ont permis de découvrir les richesses du patrimoine religieux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

La 22^e assemblée générale du Conseil du patrimoine religieux du Québec s'est tenue lors du forum. Les membres du conseil d'administration ont procédé à l'élection du comité exécutif, composé de Josée Grandmont (présidente), de Caroline Tanguay (vice-présidente), de James Sweeny (vice-président), d'Yves Grondin (trésorier) et de Marie-Sol Gaudreau (secrétaire).

Le Forum a été précédé d'une journée d'étude sur le patrimoine mobilier à caractère religieux. Une soixantaine de personnes se sont réunies au Musée des religions du monde à Nicolet pour discuter de la connaissance et de l'aliénation des biens mobiliers à caractère religieux.





DU CONSEIL DU PATRIMOINE
RELIGIEUX DU QUÉBEC

PRIX D'EXCELLENCE 2018

La sixième cérémonie de remise des Prix d'excellence a eu lieu le 9 novembre 2018 à la chapelle du monastère des Ursulines de Trois-Rivières dans le cadre du Forum sur le patrimoine religieux. Des 16 dossiers de candidature reçus, trois lauréats se sont vu remettre un Prix d'excellence pour leur projet et une mention spéciale a été décernée par les membres du jury. De plus, pour une première année, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a remis des prix pour souligner l'engagement d'individus dans la promotion et la mise en valeur du patrimoine religieux. Des capsules vidéo sur les projets primés ont été réalisées afin de contribuer à leur promotion.

Le jury était composé de Claudia Audet, de Christiane Barbe, d'André Bourassa et de Valérie Bourgeois. Le Conseil du patrimoine religieux du Québec tient à remercier les partenaires des Prix d'excellence, soit le Mouvement Desjardins, la Banque Nationale et Deloitte.

Prix Restauration

Fabrique de la paroisse de La Visitation

Restauration des finis intérieurs de l'église La Visitation de la Bienheureuse-Vierge-Marie

L'enjeu était de taille et les attentes, très élevées pour la restauration des finis intérieurs de la plus ancienne église de Montréal, immeuble patrimonial classé par le ministère de la Culture et des Communications en raison de sa grande valeur architecturale et historique. Le jury considère que le défi a été relevé, et ce, de façon exemplaire. Les choix mûrement réfléchis et les interventions soignées, qui ont nécessité la collaboration d'un grand nombre d'experts dans le domaine du patrimoine, ont permis à la population d'Ahuntsic de redécouvrir un décor intérieur d'un grand raffinement. Ce projet est le fruit de la volonté de la fabrique et de ses bénévoles, concernés par la sauvegarde de leur église, qui se sont mobilisés pour permettre la réalisation de ce projet d'envergure.

Mention spéciale Restauration

Fabrique de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption

Restauration de l'église Notre-Dame de l'Assomption d'Hébertville

Le jury a particulièrement remarqué les efforts déployés par la fabrique de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption afin d'assurer le financement de l'ensemble des travaux de restauration de la première paroisse du Lac-Saint-Jean. La population d'Hébertville s'est directement impliquée à travers de nombreuses activités qui ont stimulé la fierté et la mise en valeur de leur patrimoine. Cette démarche ascendante aura même permis la citation de l'ensemble institutionnel, le carré Curé-Hébert.



Prix Mise en valeur

Fabrique de la paroisse Saint-Charles-Borromée

Mise en valeur des collections de l'église Saint-Charles-Borromée

Le jury tient à souligner la vaste entreprise menée par le comité du patrimoine de l'église dont le programme visait à inventorier, à exposer, à diffuser et à restaurer les biens religieux de la fabrique de la paroisse Saint-Charles-Borromée. Le comité a su s'entourer d'experts qui ont à leur tour formé bénévolement une équipe de volontaires dévoués. De par leurs nouvelles connaissances, ces bénévoles ont eu tous les outils nécessaires pour accomplir ce colossal projet. Les objets à caractère religieux, à travers l'exposition permanente, sont dorénavant valorisés dans un lieu riche de sens. L'initiative et la démarche exemplaire sauront certainement en inspirer plus d'un.

Source : Fabrique de la paroisse Saint-Charles-Borromée



Prix Réutilisation

Ville de Neuville

Aménagement de la bibliothèque Félicité-Angers dans la nef de l'église Saint-François-de-Sales

Le jury, conscient de la complexité de la mise aux normes d'un bâtiment ancien, souligne l'élégance du geste et l'intégration de la nouvelle fonction sans altérer les éléments patrimoniaux. Le chœur de l'ancienne église Saint-François-de-Sales, l'un des plus anciens de la région et un témoin exceptionnel de la production ornementale des décors intérieurs des églises du Québec dans la première moitié du 19^e siècle, se retrouve au cœur d'un projet de requalification piloté par la Ville de Neuville. L'aménagement spatial de la bibliothèque Félicité-Angers, notamment des



Source : Diana Cardas, architecte

fauteuils, rappelle la procession ecclésiastique. Ce projet provient de la volonté de la Ville de réutiliser un édifice patrimonial et de permettre à la communauté de redécouvrir ses qualités architecturales exceptionnelles.

Prix Professionnel

John Grew C.M.

Le jury souhaite souligner l'ensemble de l'œuvre de John Grew pour son rôle dans l'éducation, la valorisation, la promotion et la sauvegarde des orgues. Ses efforts ont permis le rayonnement de la musique d'orgue à l'échelle internationale. Depuis plus de 50 ans, à travers ses actions et ses implications, John Grew a été en mesure de faire connaître et reconnaître la richesse du corpus des orgues québécois et ainsi œuvrer en faveur de l'avancement de la conservation de ce patrimoine. Alors qu'il a lui-même performé sur un nombre considérable d'orgues dans la province, son poste de doyen de la Faculté de musique de l'Université McGill lui a permis de former une génération de musiciens qui sauront transmettre les qualités musicales de cet instrument.

Source : Fabrique de la paroisse Saint-Charles Borromée



Prix Bénévole

Abbé Laurier Farmer

Le jury a tenu à souligner la persévérance et le parcours hors norme de l'abbé Laurier Farmer, qui a su aller au-delà de ses responsabilités professionnelles afin de créer la Fondation du patrimoine Sainte-Jeanne-de-Chantal. Conscient des difficultés que pose l'entretien d'une église d'une grande qualité patrimoniale, il a mis sur pied une fondation laïque et indépendante dédiée à la sauvegarde du bâtiment, un geste précurseur qui aura permis d'assurer sa pérennité et sa reconnaissance. Alors que la Fondation peut dorénavant compter sur une équipe de bénévoles, l'église a été le théâtre d'un nombre considérable d'activités et d'événements grâce aux capacités rassembleuses de Laurier Farmer. L'église Sainte-Jeanne-de-Chantal est désormais un incontournable dans l'offre touristique de L'Île-Perrot en raison de la qualité des travaux de restauration qui ont permis de mettre en valeur ses qualités architecturales, mais aussi grâce aux activités culturelles et historiques offertes.



JOURNÉE DES ARCHIVES RELIGIEUSES

Plus de 110 participantes et participants se sont donné rendez-vous pour la cinquième Journée des archives religieuses le vendredi 27 avril 2018 à la Maison de la Madone à Trois-Rivières afin d'entendre des témoignages vibrants sur la valeur des archives religieuses. Ceux de l'historienne et professeure Lucia Ferretti et des participantes de la table ronde ont été particulièrement appréciés. Cette table ronde regroupait la cinéaste Annabel Loyola; sœur Carmelle Bisson, directrice du centre Catherine de Saint-Augustin des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec; sœur Rachel Lemieux, responsable des archives historiques de l'Institut des Petites Sœurs de la Sainte-Famille; et Janice Rosen, directrice du Service des archives juives canadiennes Alex Dworkin.



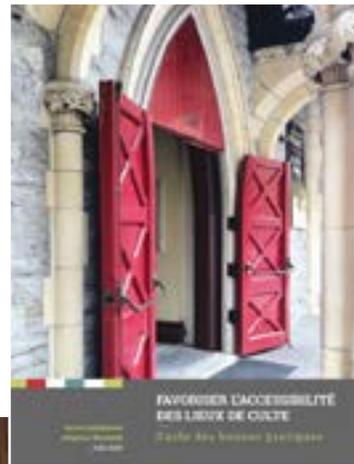
Source : Jean-Marc Lachance

JOURNÉES DES ÉGLISES DE MONTRÉAL

À l'initiative de la Table de concertation de Montréal du Conseil du patrimoine religieux du Québec et dans la foulée de la parution en 2017 du guide de voyage *Ulysse Montréal, un patrimoine religieux à découvrir*, un projet pilote visant à favoriser l'ouverture au public de lieux de culte patrimoniaux montréalais a été mis en œuvre. L'objectif de ce projet pilote était de développer,

avec les acteurs du milieu, une stratégie permettant la mise en valeur du patrimoine religieux par le développement culturel et le tourisme local.

En tout, 28 lieux de culte montréalais se sont joints à l'événement. Une vidéo promotionnelle et une bannière extérieure ont servi à promouvoir l'événement et à identifier les lieux participants. En moyenne, une centaine de personnes se sont présentées dans chacun des 28 lieux de culte.



COOPÉRATION FRANCE-QUÉBEC

Le devenir des églises – Les collectivités face aux défis de mutation du patrimoine religieux

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec, en collaboration avec la MRC de Bellechasse, a accueilli du 9 au 13 avril 2018 la délégation française pilotée par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du département de Meurthe-et-Moselle (CAUE 54). Il s'agit de la deuxième partie du projet de coopération intitulé *Le devenir des églises – Les collectivités face aux défis de mutation du patrimoine religieux*. Ce projet vise à ce que les deux organisations mettent en commun leurs expériences et explorent des approches liées à la prise en charge des églises en mutation et à la conversion des édifices religieux à d'autres fonctions.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec a profité de ce contexte pour produire une nouvelle série de huit fiches dans la collection *Des églises réinventées*. Cette collection présente des projets exemplaires de transformation d'églises patrimoniales au Québec. Les cas sélectionnés se démarquent par la qualité architecturale des transformations, par le respect des valeurs patrimoniales reconnues du bâtiment, par le processus de réalisation des projets et par le degré d'acceptation de ceux-ci par la population locale. Les huit nouvelles fiches sont maintenant disponibles sur le site Internet du Conseil.

- ◆ Bibliothèque Félicité-Angers – Neuville
- ◆ Centre d'art des Récollets-St. James – Trois-Rivières
- ◆ Centre multifonctionnel Au clocher – Saint-Stanislas
- ◆ Centre multifonctionnel – La Durantaye
- ◆ Espace symphonique – Lévis
- ◆ Fromagerie du presbytère – Sainte-Élizabeth-de-Warwick
- ◆ Maison de la littérature – Québec
- ◆ Site Sainte-Germaine-Cousin – Montréal

Du 3 au 10 octobre 2018, le Conseil du patrimoine religieux du Québec et la MRC de Bellechasse ont participé à la dernière étape de la mission, plus précisément au colloque *Le devenir des églises* (4 et 5 octobre 2018), organisé par le CAUE 54. Cet événement clôture les deux années de coopération. Il expose les conclusions des différentes études menées en Meurthe-et-Moselle et plus spécifiquement sur le territoire de la Communauté de communes Mad & Moselle ainsi que les outils créés à l'intention des élus et des collectivités, notamment un diagnostic, une exposition, un film et une série de fiches pratiques.

Le programme de cette coopération est soutenu par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec dans le cadre du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée.

Politique culturelle du Québec

La nouvelle politique culturelle du Québec, *Partout, la culture*, ainsi qu'un plan d'action 2018-2023 ont été dévoilés le 12 juin 2018 par le gouvernement du Québec. Une des 41 mesures du plan d'action touche spécifiquement le patrimoine religieux. Il s'agit de la mesure 24 visant à soutenir, par un investissement de 25 M\$, les communautés qui se mobilisent en faveur de la protection, de la transmission et de la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux. Les actions prévues sont les suivantes :

- ◆ bonification de l'aide financière consacrée à la conservation du patrimoine culturel à caractère religieux dans toutes les régions du Québec;
- ◆ élaboration d'une stratégie de protection des biens mobiliers à caractère religieux;
- ◆ recherche d'approches facilitant la conversion de lieux de culte désacralisés ou désaffectés, en particulier les immeubles patrimoniaux protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.



AIDE FINANCIÈRE POUR LA PROTECTION, LA TRANSMISSION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE RELIGIEUX QUÉBÉCOIS

Le 5 août 2018, la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Marie Montpetit, a fait l'annonce de l'attribution d'un budget de 15 M\$ au programme d'aide à la restauration du patrimoine religieux pour l'année financière 2018-2019. Cette enveloppe budgétaire, qui sera consacrée à la restauration d'immeubles et d'œuvres d'art à caractère religieux, est bonifiée de 25 % par rapport à l'année 2017-2018.

Cette somme permettra la réalisation de projets de restauration touchant 75 bâtiments (volet 1), 4 orgues et 7 œuvres d'art religieuses (volet 2). Une subvention de 542 368 \$ permettra notamment la réfection du parvis et des clochetons de l'église Saint-Jean-Baptiste à Sherbrooke. Sept projets portant sur le patrimoine religieux moderne, à savoir les lieux de culte construits entre 1945 et 1975 et ayant une valeur patrimoniale déclarée incontournable, seront par ailleurs soutenus, notamment la restauration de la toiture de l'église Saint-Maurice-de-Duvernay à Laval. Enfin, parmi les biens qui seront restaurés dans le cadre du volet 2 du programme d'aide financière, mentionnons l'orgue Karl Wilhelm de l'église Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette à Québec ainsi que le calvaire du Cordon à Saint-Rémi.

Un comité de coordination, composé de trois représentants du Conseil du patrimoine religieux du Québec et de trois représentants du ministère de la Culture et des Communications, assure la mise en œuvre et le suivi de cette entente.

Toutes les demandes d'aide financière sont traitées en conformité avec le processus de gestion établi par le comité de coordination. Elles doivent être soumises à l'aide d'un formulaire prévu et fourni à cet effet et être accompagnées d'un carnet de santé de l'immeuble. La sélection des nouveaux projets est faite en fonction des critères de priorité suivants :

- ◆ intervenir sur les biens immobiliers qui sont protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou dont la valeur patrimoniale a été déclarée incontournable (A), exceptionnelle (B) ou supérieure (C) selon l'évaluation réalisée dans chacune des régions;
- ◆ soutenir les projets de restauration dont les travaux concernent soit le gros œuvre (fondations, structure, toiture, maçonnerie, etc.), soit l'installation ou la mise aux normes de systèmes de sécurité;
- ◆ s'assurer de la participation financière du promoteur.

Les projets de restauration doivent être amorcés au plus tard un an après l'annonce de l'aide financière et se terminer dans les 24 mois après le début des travaux.

Dans tous les cas, les projets subventionnés sont soumis à un processus de vérification interne pour s'assurer du respect des règles administratives et de la conformité des réclamations et du versement des subventions.

Chaque année, le Conseil, en collaboration avec les tables de concertation régionales, met à jour un plan triennal d'immobilisations comprenant les demandes d'aide financière pour les trois prochaines années.

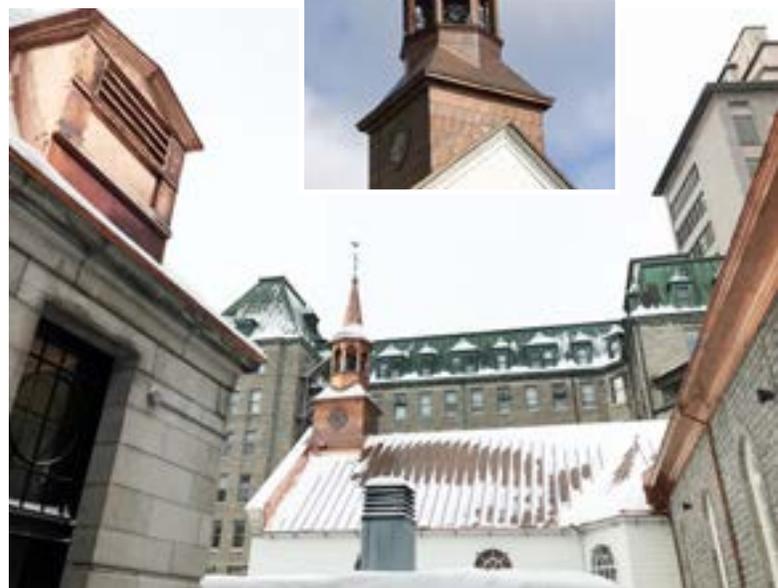
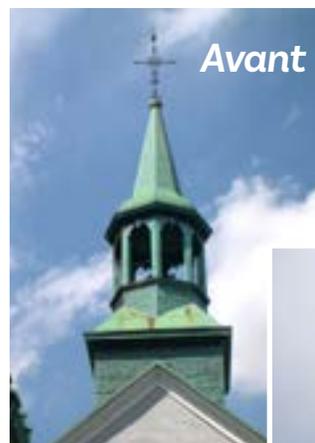
Au cours de la dernière année, l'équipe du Conseil du patrimoine religieux du Québec a offert des services-conseils pour une centaine de projets de restauration d'édifices religieux patrimoniaux, de biens mobiliers et d'orgues soutenus financièrement par la mesure. L'action du Conseil a permis de restaurer plusieurs joyaux du patrimoine québécois, dont voici quelques exemples.

ÉGLISE DES AUGUSTINES-DE-L'HÔTEL-DIEU-DE-QUÉBEC (CAPITALE-NATIONALE)

Restauration de la toiture en cuivre

La Fiducie du patrimoine culturel des Augustines a bénéficié d'une aide financière pour la restauration de la toiture en cuivre de certains éléments du site patrimonial du Monastère-des-Augustines-de-l'Hôtel-Dieu-de-Québec. Plus précisément, les toits du chœur des religieuses, de la sacristie et de l'église ont été changés, en plus du clocher et du toit de la rotonde.

Construite de 1800 à 1803 grâce à une souscription appuyée par l'évêque de Québec Pierre Denaut (1743-1806), l'église rappelle l'époque où des chapelles monastiques servaient de succursales



aux églises paroissiales. Classée en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec et faisant partie du lieu historique national du Canada de l'Hôtel-Dieu-de-Québec, elle est un élément important du vaste complexe religieux et hospitalier situé au cœur du Vieux-Québec.

L'état de la toiture était devenu problématique. Âgée de 85 ans, elle avait atteint la limite de sa vie utile, si bien que la chapelle et les biens historiques de grande valeur qu'elle abrite étaient rendus vulnérables aux intempéries. Des infiltrations d'eau ainsi qu'une détérioration importante des gouttières, des descentes pluviales et d'autres accessoires étaient remarquées. La toiture a été refaite en cuivre et est identique à l'installation d'origine. Des travaux de désoxydation, d'écaillage, de préparation des croix et des éléments de fonte ainsi que le remplacement complet du système de captation et d'évacuation des eaux (supports, gouttières, descentes pluviales) ont aussi été réalisés. De plus, des ancrages, des garde-neige, une ligne de vie et un système de paratonnerres ont été intégrés.

Le projet, qui s'inscrit dans la volonté de la Fiducie de conserver le patrimoine matériel et immatériel des Sœurs Augustines, a été bien au-delà de la restauration de la toiture. La cloche fonctionne de nouveau après 40 ans de mise hors service et les qualités architecturales du clocher sont désormais mises en valeur par un éclairage.

Le remplacement des couvertures de cuivre a remporté un Mérite d'architecture (Patrimoine) de la Ville de Québec en 2018 pour la qualité des recherches initiales et la réalisation impeccable des travaux.



ÉGLISE IMMACULÉE- CONCEPTION (MONTRÉAL)

Restauration de l'orgue Beckerath



Construit par Rudolf von Beckerath et inauguré le 24 septembre 1961 par Gaston Arel, organiste réputé qui en était le titulaire à l'époque, l'orgue de l'église Immaculée-Conception a été restauré grâce à une aide financière du Conseil du patrimoine religieux du Québec et à l'énergie des acteurs du milieu ayant à cœur cet instrument.

Cet instrument, qui a toujours été très apprécié, avait accumulé certains problèmes (bris, distorsions, poussière, etc.), si bien que sa sonorité était ternie et que la mécanique n'était plus aussi fiable.

Forte de la restauration réalisée sur un autre célèbre instrument du même facteur à l'oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et de sa connaissance de l'instrument lui-même, pour en avoir assuré l'entretien pendant plusieurs années, la compagnie Juget Sinclair a su retrouver toutes les qualités d'origine de l'instrument.

Un concert inaugural présenté par quatre organistes dans le cadre du Concours international d'orgue du Canada (CIOC) en novembre 2018 a été le coup d'envoi de son second souffle. L'orgue est sollicité et utilisé par des facultés de musique et le CIOC y présentera la première épreuve de la prochaine édition de son concours en octobre 2020.

PROGRAMME VISANT LA PROTECTION, LA TRANSMISSION ET LA MISE EN VALEUR DU
PATRIMOINE CULTUREL À CARACTÈRE RELIGIEUX - PROJETS 2018-2019

Région administrative	Édifice	Municipalité	Subvention	Description des travaux
Bas-Saint-Laurent	Église Saint-Pie-X	Rimouski	276 500 \$	Restauration de la toiture et du perron.
Bas-Saint-Laurent	Église Notre-Dame-des-Neiges	Trois-Pistoles	60 000 \$	Restauration des fenêtres, des portes et de l'entrée de la chapelle.
Bas-Saint-Laurent	Église Sainte-Cécile	Rimouski	110 522 \$	Restauration des entrées de la sacristie et de la nef.
Bas-Saint-Laurent	Église Saint-James-the-Apostle	Cacouna	223 865 \$	Restauration de la toiture et du clocher de l'église et des fondations du presbytère.
Bas-Saint-Laurent			670 887 \$	
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Église Sacré-Cœur	Saguenay	183 744 \$	Restauration de la toiture et de la fenestration.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Église Saint-Raphaël	Saguenay	28 968 \$	Restauration du clocher.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Église Saint-Jérôme	Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	100 128 \$	Restauration de la maçonnerie, de la fenestration et du clocher.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus	Saguenay	280 000 \$	Restauration de la toiture.
Saguenay-Lac-Saint-Jean			592 840 \$	
Capitale-Nationale	Basilique-Cathédrale Notre-Dame-de-Québec	Québec	817 599 \$	Restauration de la maçonnerie, des fenêtres et des portes.
Capitale-Nationale	Cathédrale Holy Trinity	Québec	170 914 \$	Restauration de la toiture et de la maçonnerie.
Capitale-Nationale	Église Saint-Charles-Borromée	Québec	81 250 \$	Restauration du parvis.
Capitale-Nationale	Église Notre-Dame-des-Victoires	Québec	160 000 \$	Restauration des finis intérieurs.
Capitale-Nationale	Église Notre-Dame-de-Lorette	Wendake	57 144 \$	Restauration du revêtement extérieur en bois, des portes et de la structure du plancher de la sacristie.
Capitale-Nationale	Église Sainte-Famille	Cap-Santé	121 422 \$	Restauration de la façade avant en bois, de la fenestration et de la toiture du chemin couvert.
Capitale-Nationale	Église Saint-François	Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	81 106 \$	Restauration de la toiture, des portes, des fenêtres, de la maçonnerie et des finis intérieurs.
Capitale-Nationale	Église Sainte-Agnès	La Malbaie	104 000 \$	Restauration de la fenestration et du revêtement extérieur en bois.
Capitale-Nationale			1 593 435 \$	
Mauricie	Monastère des Ursulines	Trois-Rivières	538 261 \$	Restauration du crépi du mur du cadran solaire, du dôme de la chapelle et des lucarnes.
Mauricie	Église Sainte-Anne	Sainte-Anne-de-la-Pérade	33 600 \$	Restauration de la maçonnerie.
Mauricie	Église Notre-Dame-de-la-Visitation	Champlain	10 240 \$	Restauration des vitraux.
Mauricie	Église Saint-Prosper	Saint-Prosper	120 348 \$	Restauration de la maçonnerie et de la toiture.
Mauricie	Église Saint-Maurice	Saint-Maurice	143 500 \$	Reconstruction en sous-œuvre des fondations.
Mauricie			845 949 \$	
Estrie	Église dite chapelle Tour Saint-Benoît	Saint-Benoît-du-Lac	162 349 \$	Restauration de la toiture, de la maçonnerie, des perrons, des portes et des fenêtres.
Estrie	Église Saint-Louis-de-France	East Angus	123 751 \$	Restauration des contreforts.
Estrie	Église Saint-Jean-Baptiste	Sherbrooke	542 368 \$	Restauration des clochetons et du parvis.
Estrie	Église Sacré-Coeur	Stanstead	165 001 \$	Restauration de la toiture. Installation d'un système de détection incendie.
Estrie			993 469 \$	
Montréal	Cathédrale Christ Church	Montréal	700 000 \$	Restauration de la maçonnerie du clocher.
Montréal	Église Saint-James United	Montréal	240 000 \$	Restauration de la maçonnerie. Ajout de gicleurs.
Montréal	Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours	Montréal	112 000 \$	Restauration des fenêtres de la passerelle et des lambris extérieurs.
Montréal	Église La Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie	Montréal	333 471 \$	Restauration des finis intérieurs.
Montréal	Mission catholique chinoise du Saint-Esprit	Montréal	231 786 \$	Restauration du clocher, de la maçonnerie et des cloches.
Montréal	Église Saint-Esprit	Montréal	192 500 \$	Restauration de la maçonnerie.
Montréal	Église presbytérienne Côte-des-Neiges	Montréal	326 534 \$	Restauration de la maçonnerie, des portes et des fenêtres.
Montréal	Église Très-Saint-Nom-de-Jésus	Montréal	105 000 \$	Imperméabilisation des fondations.
Montréal	Église Notre-Dame-de-Grâce	Montréal	35 000 \$	Restauration de la toiture et de la maçonnerie.
Montréal	Église Saint-Irénée	Montréal	175 000 \$	Restauration du grand clocher.
Montréal	Église Ascension of Our Lord	Westmount	385 000 \$	Restauration de la maçonnerie de la tour du clocher.
Montréal			2 836 291 \$	
Outaouais	Église Notre-Dame-de-Bonsecours	Montebello	362 637 \$	Consolidation de la structure.
Outaouais	Église Saint-François-de-Sales	Gatineau	70 000 \$	Restauration de la fenestration.
Outaouais	Église Sainte-Angélique	Papineauville	187 325 \$	Restauration de la maçonnerie et de la fenestration.
Outaouais	Église Saint-Stephen	Chelsea	91 274 \$	Restauration de la toiture.
Outaouais	Église Saint-Gabriel	Gracefield	11 200 \$	Restauration du clocher, des fenêtres et des portes.
Outaouais			722 436 \$	
Abitibi-Témiscamingue	Cathédrale Sainte-Thérèse-d'Avila	Amos	320 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Abitibi-Témiscamingue			320 000 \$	
Côte-Nord	Église Sainte-Amélie	Baie-Comeau	407 397 \$	Restauration de la toiture.
Côte-Nord			407 397 \$	

Région administrative	Édifice	Municipalité	Subvention	Description des travaux
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Cathédrale Christ-Roi	Gaspé	40 000 \$	Expertise pour la toiture.
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Église Saint-Joseph	Carleton-sur-Mer	189 000 \$	Restauration de la maçonnerie, du parvis et du chemin couvert.
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Église Saint-James	Port-Daniel-Gascons	109 979 \$	Restauration du clocher.
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Église Sainte-Anne-des-Monts	Sainte-Anne-des-Monts	140 000 \$	Restauration du parvis et du clocher.
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Église Saint-Jean-l'Évangéliste	Nouvelle	78 400 \$	Restauration de la maçonnerie.
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine			557 379 \$	
Chaudière-Appalaches	Église Notre-Dame-de-la-Victoire	Lévis	210 000 \$	Restauration du clocher.
Chaudière-Appalaches	Église Saint-Étienne	Saint-Charles-de-Bellechasse	42 920 \$	Restauration du plancher des cloches.
Chaudière-Appalaches	Église Notre-Dame-de-Bonsecours	L'Islet	176 862 \$	Restauration des clochers et des finis intérieurs.
Chaudière-Appalaches	Presbytère Saint-Joseph	Saint-Joseph-de-Beauce	75 000 \$	Installation de gicleurs. Restauration des finis intérieurs.
Chaudière-Appalaches	Église Saint-Romuald	Lévis	584 242 \$	Restauration de la maçonnerie de la façade principale.
Chaudière-Appalaches	Chapelle de procession de Saint-Gervais	Saint-Charles-de-Bellechasse	52 570 \$	Restauration de l'enveloppe extérieure.
Chaudière-Appalaches	Église Saint-François-de-Sales	Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	61 112 \$	Restauration du clocher, de la maçonnerie, des fenêtres, des finis intérieurs et du charnier.
Chaudière-Appalaches	Église La Sainte-Croix	Lotbinière	95 000 \$	Restauration de la maçonnerie des clochers.
Chaudière-Appalaches			1 297 706 \$	
Laval	Église Saint-Maurice-de-Duvernay	Laval	105 000 \$	Restauration de la toiture.
Laval			105 000 \$	
Lanaudière	Église Saint-Sulpice	Saint-Sulpice	75 200 \$	Restauration des finis intérieurs.
Lanaudière	Église Saint-Henri-de-Mascouche	Mascouche	271 460 \$	Restauration de la toiture de la sacristie et du parvis.
Lanaudière	Église Sainte-Julienne	Sainte-Julienne	128 800 \$	Restauration de la maçonnerie et de la fenestration.
Lanaudière			475 460 \$	
Laurentides	Église Saint-Eustache	Saint-Eustache	320 000 \$	Restauration de la fenestration.
Laurentides	Église Sainte-Thérèse-d'Avila	Sainte-Thérèse	210 000 \$	Restauration de la maçonnerie, du clocher, des clochetons et de la fenestration.
Laurentides			530 000 \$	
Montérégie	Église Christ Church	Sorel-Tracy	225 914 \$	Restauration de la toiture, de la maçonnerie et de la fenestration.
Montérégie	Église Saint-Michel	Vaudreuil-Dorion	14 400 \$	Restauration de la fenestration.
Montérégie	Église Saint-Mathias	Saint-Mathias-sur-Richelieu	416 000 \$	Restauration de la toiture.
Montérégie	Église Enfant-Jésus	Sorel-Tracy	48 200 \$	Restauration du parvis, des portes et des fenêtres.
Montérégie	Église Sainte-Jeanne-de-Chantal	L'Île-Perrot	15 080 \$	Restauration de la toiture et des portes.
Montérégie	Église Saint-Joachim	Châteauguay	96 000 \$	Restauration de la maçonnerie et de la fenestration.
Montérégie	Église La-Nativité-de-la-Sainte-Vierge	La Prairie	213 500 \$	Restauration de la fenestration et de la toiture de la sacristie.
Montérégie	Église Saint-Romuald	Farnham	427 000 \$	Consolidation de la structure du clocher principal.
Montérégie	Cathédrale Saint-Hyacinthe-le-Confesseur	Saint-Hyacinthe	287 000 \$	Restauration de la toiture de la sacristie et des toitures basses.
Montérégie	Basilique-Cathédrale Sainte-Cécile	Salaberry-de-Valleyfield	280 000 \$	Restauration de la maçonnerie des clochers.
Montérégie			2 023 094 \$	
Centre-du-Québec	Cathédrale Saint-Jean-Baptiste	Nicolet	339 896 \$	Restauration de la toiture.
Centre-du-Québec	Église Saint-Christophe-d'Arthabaska	Victoriaville	48 000 \$	Restauration de la toiture, du clocher, du parvis, de la maçonnerie et des finis intérieurs.
Centre-du-Québec	Église Saint-Calixte	Plessisville	133 898 \$	Restauration des fondations des clochers et du parvis.
Centre-du-Québec			521 794 \$	
Volet 1 - Immobilier			14 493 137 \$	
Estrie	Église Sainte-Agnès	Lac-Mégantic	164 000 \$	Restauration de la verrière.
Montérégie	Église Saint-Michel	Vaudreuil-Dorion	30 698 \$	Restauration des six chandeliers du maître-autel.
Montérégie	Calvaire du Cordon	Saint-Rémi	14 060 \$	Restauration du calvaire.
Montérégie	Mission Saint-François-Xavier	Kahnawake	13 015 \$	Restauration des tableaux Immaculée Conception et Saint-Louis roi de France.
Chaudière-Appalaches	Église Saint-Roch	Saint-Roch-des-Aulnaies	8 326 \$	Restauration de la sculpture de Saint Roch.
Capitale-Nationale	Église Chalmers-Wesley	Québec	5 565 \$	Restauration des fonts baptismaux.
Capitale-Nationale	Chapelle conventuelle Saint-Joseph	Québec	17 325 \$	Restauration de trois rosaces en mosaïque de Guido Nincheri.
Capitale-Nationale	Église Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette	Québec	22 562 \$	Restauration de l'orgue Karl Wilhelm (1969).
Montréal	Église Très-Saint-Nom-de-Jésus	Montréal	38 262 \$	Restauration de l'orgue Casavant, Opus 600 (1915).
Montérégie	Église Saint-Roch	Saint-Roch-de-Richelieu	123 377 \$	Restauration de l'orgue Louis Mitchell (1872).
Centre-du-Québec	Église Sainte-Victoire	Victoriaville	69 673 \$	Restauration de l'orgue Casavant, Opus 1644 (1940).
Volet 2 - Œuvres d'art et orgues			506 863 \$	
Total 2018-2019			15 000 000 \$	

ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190, avenue des
Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal (Québec) H3B 0M7
Canada

Tél. : 514-393-7115
Télec. : 514-390-4116
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du
Conseil du patrimoine religieux du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil du patrimoine religieux du Québec (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 29 août 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

Conseil du patrimoine religieux du Québec État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019				2018	
	Fonds d'administration générale	Fonds exclusifs à l'île de Montréal	Fonds affectés	Fonds investis en immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Aide financière – Volets I et II	500 000	—	12 873 307	—	13 373 307	13 654 604
Intérêts (incluant la subvention pour les intérêts sur la dette)	910	—	5 392 713	—	5 393 623	5 133 701
Conférences	—	—	31 001	—	31 001	30 780
Contribution de Le Fonds du patrimoine religieux du Québec	5 000	—	—	—	5 000	5 000
Autres	11 344	—	—	—	11 344	25 588
	517 254	—	18 297 021	—	18 814 275	18 849 673
Charges						
Aide financière – Volets I et II	—	—	12 873 307	—	12 873 307	13 154 604
Intérêts sur la dette	—	—	5 392 713	—	5 392 713	5 132 965
Conférences	—	—	30 232	—	30 232	27 913
Table de Montréal	—	11 390	—	—	11 390	15 145
Salaires – Administration	327 625	—	—	—	327 625	301 363
Honoraires	62 235	—	—	—	62 235	76 482
Frais de déplacement et de représentation	35 553	—	—	—	35 553	26 501
Loyer	29 645	—	—	—	29 645	29 044
Frais de bureau	19 034	—	—	—	19 034	21 597
Promotion	9 727	—	—	—	9 727	11 915
Imprimerie et photocopies	4 256	—	—	—	4 256	4 581
Assurances	6 100	—	—	—	6 100	5 821
Communications	6 053	—	—	—	6 053	6 033
Amortissement des immobilisations	—	—	—	2 612	2 612	2 946
Autres	992	—	—	—	992	107
	501 220	11 390	18 296 252	2 612	18 811 474	18 817 017
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	16 034	(11 390)	769	(2 612)	2 801	32 656

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil du patrimoine religieux du Québec
État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2019

	Fonds d'administration générale	Fonds exclusifs à l'île de Montréal	Fonds affectés	Fonds investis en immobilisations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 mars 2017	107 485	75 487	—	14 976	197 948
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	47 880	(15 145)	2 867	(2 946)*	32 656
Virement interfonds	2 867	—	(2 867)	—	—
Solde au 31 mars 2018	158 232	60 342	—	12 030	230 604
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	16 034	(11 390)	769	(2 612)*	2 801
Virement interfonds	769	—	(769)	—	—
Solde au 31 mars 2019	175 035	48 952	—	9 418	233 405

* Représente l'amortissement des immobilisations.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil du patrimoine religieux du Québec
État de la situation financière
 au 31 mars 2019

	2019				2018	
	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds exclusifs à l'île de Montréal	Fonds affectés	Fonds investis en immobili- sations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif						
À court terme						
Encaisse	851 451	48 909	10 690 134	—	11 590 494	11 403 973
Intérêts à recevoir	—	—	1 314 937	—	1 314 937	1 278 889
Somme à recevoir du fonds d'administration générale	—	43 *	363 611 *	—	—	—
Créances	27 002	—	14 850 205	—	14 877 207	11 860 865
Tranche à court terme des subventions à recevoir	—	—	38 900 186	—	38 900 186	37 000 634
	878 453	48 952	66 119 073	—	66 682 824	61 544 361
Subventions à recevoir	—	—	121 222 756	—	121 222 756	126 289 396
Immobilisations	—	—	—	9 418	9 418	12 030
	878 453	48 952	187 341 829	9 418	187 914 998	187 845 787
Passif						
À court terme						
Créditeurs et charges à payer	84 861	—	—	—	84 861	55 247
Intérêts sur la dette	—	—	1 314 937	—	1 314 937	1 278 889
Somme à payer aux fonds exclusifs à l'île de Montréal	43 *	—	—	—	—	—
Somme à payer aux fonds affectés	2 361	—	—	—	2 361	2 361
Somme à payer à Le Fonds du patrimoine religieux du Québec	252 542	—	19 336 760	—	19 589 302	17 909 895
Aide financière reportée	—	—	38 900 186	—	38 900 186	37 000 634
Tranche à court terme de la dette	703 418	—	59 551 883	—	59 891 647	56 247 026
	—	—	121 222 756	—	121 222 756	126 289 396
Dette	—	—	6 567 190	—	6 567 190	5 078 761
Apports reportés	703 418	—	187 341 829	—	187 681 593	187 615 183
	175 035	—	—	—	175 035	158 232
Solides de fonds						
Non grevés d'affectations	—	48 952	—	—	48 952	60 342
Grevés d'affectations d'origine interne	—	—	—	9 418	9 418	12 030
Investis en immobilisations	175 035	48 952	—	9 418	233 405	230 604
	878 453	48 952	187 341 829	9 418	187 914 998	187 845 787

Notes

3 Somme à recevoir du fonds d'administration générale

4 Tranche à court terme des subventions à recevoir

4 Subventions à recevoir

5 Immobilisations

6 Somme à payer aux fonds affectés

7 Somme à payer à Le Fonds du patrimoine religieux du Québec

7 Aide financière reportée

7 Tranche à court terme de la dette

7 Dette

8 Apports reportés

Solides de fonds

Non grevés d'affectations

Grevés d'affectations d'origine interne

Investis en immobilisations

* Ces éléments, qui ne portent pas intérêt et ne comportent pas de modalités d'encaissement ou de remboursement, ne sont pas présentés dans la colonne « Total » étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Conseil du patrimoine religieux du Québec

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	2 801	32 656
Ajustement pour :		
Amortissement des immobilisations	2 612	2 946
	5 413	35 602
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement et des subventions à recevoir		
Intérêts à recevoir	(36 048)	(22 648)
Créances	(3 016 342)	3 999 544
Subventions à recevoir	(12 000 000)	(16 000 000)
Créditeurs et charges à payer	29 614	4 116
Intérêts sur la dette	36 048	22 648
Somme à payer à Le Fonds du patrimoine religieux du Québec	—	921
Aide financière reportée	1 679 407	(1 580 675)
Apports reportés	1 488 429	1 105 651
	(11 813 479)	(12 434 841)
Activités de financement		
Encaissement de subventions	15 167 088	15 206 609
Augmentation de la dette	12 000 000	16 000 000
Remboursement de la dette	(15 167 088)	(15 206 609)
	12 000 000	16 000 000
Augmentation nette de l'encaisse	186 521	3 565 159
Encaisse au début	11 403 973	7 838 814
Encaisse à la fin	11 590 494	11 403 973

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec (le « Conseil »), constitué le 13 juillet 1995 en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), est reconnu comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La mission du Conseil est d'assurer la restauration, l'entretien préventif et la mise en valeur des lieux de culte, des dépendances et des objets religieux patrimoniaux.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Le Conseil présente ses informations financières par fonds et applique la méthode du report pour la constatation des apports.

i) Fonds d'administration générale

Le fonds d'administration générale regroupe les ressources utilisées pour les activités courantes du Conseil.

ii) Fonds exclusifs à l'île de Montréal

Les fonds exclusifs à l'île de Montréal présentent les produits et les charges affectés par le Conseil exclusivement à des projets sur l'île de Montréal.

iii) Fonds affectés

Les fonds affectés sont constitués principalement de sommes empruntées et cautionnées par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (le « Ministère »). L'utilisation des fonds affectés est régie par les conditions énoncées dans les protocoles d'entente intervenus entre le Conseil et le Ministère.

iv) Fonds investis en immobilisations

Les fonds investis en immobilisations présentent les immobilisations ainsi que l'amortissement de ces dernières.

Constatation des apports

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes suivantes :

Mobilier et agencements	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

2. Méthodes comptables (suite)

Services rendus par les bénévoles

Le Conseil a pour politique de ne pas comptabiliser aux états financiers la valeur des services rendus sans restriction par les bénévoles, en raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers, à l'exception de la somme à payer à une partie liée, sont constatés initialement à la juste valeur au moment où le Conseil devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement.

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, le Conseil comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Créances

	2019			2018
	Fonds d'administration générale	Fonds affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Aide financière	—	14 850 205	14 850 205	11 850 205
Autres	27 002	—	27 002	10 660
	27 002	14 850 205	14 877 207	11 860 865

Conseil du patrimoine religieux du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2019

4. Subventions à recevoir

Les subventions du Ministère, échéant entre mai 2019 et mars 2024 (entre avril 2018 et avril 2023 au 31 mars 2018), portent intérêt à des taux variant de 2,37 % à 5,18 % (2,37 % à 4,69 % au 31 mars 2018).

Les versements en capital sont encaissables dans les délais suivants :

\$

2020	38 900 186
2021	33 012 574
2022	29 404 920
2023	31 929 495
2024	26 875 767

5. Immobilisations

	2019			2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	42 628	37 284	5 344	6 680
Matériel informatique	60 530	56 456	4 074	5 350
	103 158	93 740	9 418	12 030

6. Aide financière reportée

L'aide financière reportée représente des sommes reçues et destinées à couvrir les charges de projets de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde de l'aide financière reportée sont les suivantes :

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début	17 909 895	19 490 570
Plus : montant reçu au cours de l'exercice	52 714	580 929
Plus : montant inclus dans les créances	15 000 000	11 500 000
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(13 373 307)	(13 661 604)
Solde à la fin	19 589 302	17 909 895

Conseil du patrimoine religieux du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2019

7. Dette

	2019	2018
	\$	\$
Emprunts bancaires échus en 2018* et portant intérêt à des taux variant de 3,03 % à 3,81 %	—	19 933 146
Emprunts bancaires échéant en 2019* et portant intérêt à des taux variant de 2,93 % à 3,31 % (2,93 % à 3,31 % en 2018)	24 844 192	32 474 518
Emprunts bancaires échéant en 2020* et portant intérêt à des taux variant de 2,52 % à 3,92 % (2,57 % à 3,92 % en 2018)	22 497 317	25 163 477
Emprunts bancaires échéant en 2021* et portant intérêt à des taux variant de 2,37 % à 3,87 % (2,37 % à 3,87 % en 2018)	25 881 599	28 312 274
Emprunts bancaires échéant en 2022* et portant intérêt à des taux variant de 2,55 % à 4,09 % (2,55 % à 4,23 % en 2018)	37 383 380	40 535 632
Emprunts bancaires échéant en 2023* et portant intérêt à des taux variant de 3,55 % à 5,18 % (3,55 % à 4,69 % en 2018)	45 487 080	16 870 983
Emprunt bancaire échéant en 2024* et portant intérêt à un taux de 3,50 %	4 029 374	—
	160 122 942	163 290 030
Tranche à court terme	38 900 186	37 000 634
	121 222 756	126 289 396

* Cette date représente l'année civile.

Ces emprunts sont garantis par une hypothèque sur l'encaisse, les créances, les droits, les titres et les intérêts du Conseil selon les termes d'un protocole d'entente intervenu avec le Ministère le 19 octobre 1995 et amendé le 8 août 2001. Ces emprunts sont financés par les subventions à recevoir du même montant.

Les versements en capital de la dette pour les prochains exercices sont les suivants :

	Sommes exigibles	Tranche des sommes exigibles devant être refinancées
	\$	\$
2020	38 900 186	24 606 366
2021	33 012 574	21 703 445
2022	29 404 920	21 288 908
2023	31 929 495	26 453 876
2024	26 875 767	24 735 056

8. Apports reportés

Les apports reportés représentent des sommes reçues par le Conseil devant être réservées, à la demande des créanciers, afin de couvrir toute perte éventuelle.

9. Instruments financiers

En raison de ses actifs et de ses passifs financiers, le Conseil est exposé au risque suivant lié à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de taux d'intérêt

Les subventions à recevoir et la dette portent intérêt à taux fixe. Par conséquent, les risques de trésorerie sont minimes.

10. Organisme contrôlé non consolidé

Le Conseil contrôle Le Fonds du patrimoine religieux du Québec (l'« Organisme »). Au 31 mars 2019, l'Organisme détient des actifs de 150 284 \$ (146 301 \$ au 31 mars 2018) et des actifs nets non affectés de 150 284 \$ (146 301 \$ au 31 mars 2018). Les produits de l'exercice terminé le 31 mars 2019 sont de 8 983 \$ (8 639 \$ en 2018) et les charges sont de 5 000 \$ (5 000 \$ en 2018). Les charges correspondent aux contributions versées au Conseil.

Les transactions effectuées entre le Conseil et l'Organisme ainsi que les éléments d'actif et de passif qui y sont liés sont présentés distinctement dans les états financiers ou dans les notes complémentaires aux états financiers. Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

RÉDACTION

Jocelyn Groulx
Johanne Picard

PHOTO DE LA PAGE COUVERTURE

Église des Augustines-de-l'Hôtel-Dieu-de-Québec
© FIDUCIE DU PATRIMOINE CULTUREL DES AUGUSTINES

RÉVISION LINGUISTIQUE

Oculus Révision

RÉALISATION GRAPHIQUE

Nancy Pomerleau, Siamois graphisme

Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec